Pillages du 17 octobre : au tribunal, des prévenus étrangers et des relaxes faute de preuves

22/10/2026 à 19h15



Plusieurs audiences tenues après les pillages du 17 octobre permettent de mieux connaître les dossiers examinés par les tribunaux. *Le Parisien* rapporte notamment le cas de Valeri G., mécanicien géorgien de 37 ans, interpellé dans un véhicule contenant des vêtements. Malgré les réquisitions de dix-huit mois de prison ferme, il a été relaxé en raison de lacunes dans la démonstration de l'origine illégale des biens.

Le journal évoque également Souleymane, 19 ans, ressortissant ivoirien en situation irrégulière, parmi les personnes poursuivies. Les cas décrits dans la presse ne constituent pas un échantillon représentatif de tous les prévenus. Les prénoms ne permettent pas, à eux seuls, d'établir une origine ou une nationalité.

Source : Le Parisien, 22 octobre 2026.